

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 1er août 2017

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 1er août 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres sont présents sous la présidence du maire Richard Lehoux :

Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Carl Marcoux et Jean-Yves Marcoux formant corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée et demande un moment de réflexion.

141-08-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que préparé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Période de questions
5. Correspondance
6. Permis et certificats
7. Chèque et comptes
8. Avis de motion – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme
9. Adoption du premier projet de règlement 2017-228 modifiant le Plan d'urbanisme
10. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de lotissement
11. Adoption du premier projet de règlement 2017-229 modifiant le règlement de lotissement
12. Adoption du second projet de règlement de lotissement 2017-225
13. Adoption du second projet de règlement 2017-226 modifiant le règlement de zonage
14. Adoption du règlement numéro 2017-227 modifiant le règlement numéro 2017-221 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 260 000 \$
15. Transfert budgétaire
16. Demande de prix pour l'achat de sel
17. Démolition du bâtiment des Loisirs
18. Offre de service étude de reconnaissance des sols – Nouveau puits
19. Offre de service — Réseau d'aqueduc
20. Demande de paiement – Développement rue de la Coulée
21. Demande de dérogation mineure – M. Charles Simard
22. Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de L'ALÉNA
23. Changement de nom de rue – Route Saint-Jacques
24. Rapport annuel sur la gestion de l'eau
25. Demande d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) – Autorisation de signature
26. Varia
27. Clôture de l'assemblée

142-08-17 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 juillet 2017 soit adopté tel que rédigé.

Correspondance

- Demande de report d'adoption du projet de règlement 2017-225 – Citoyen
- Refus de subvention – PIQM
- Demande de soutien financier – Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est
- Demande d'autorisation – La Fondation canadienne du rein

Permis et certificats

Les listes des permis et des certificats ont été déposées auprès des membres du Conseil séance tenante.

143-08-17 Chèques et comptes

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les chèques au montant de 291 022,61 \$ et les achats au montant de 553 731,86 \$ soient approuvés.

144-08-17 Avis de motion – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme

Avis de motion est donné par Jean-Yves Marcoux conseiller, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme # 2007-114 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol du milieu urbain. Le projet de règlement 2017-228 est déposé séance tenante pour adoption.

145-08-17 Adoption du premier projet de règlement 2017-228 modifiant le Plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un Plan d'urbanisme portant le numéro 2007-114 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement # 2017-228 modifiant le Plan d'urbanisme 2007-114 soit et est adopté.

146-08-17 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de lotissement

Avis de motion est donné par Joan McInnes conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de lotissement

2007-116 afin de définir la superficie et les dimensions minimales des emplacements. Le projet de règlement 2017-229 est déposé séance tenante pour adoption.

147-08-17 Adoption du premier projet de règlement 2017-229 modifiant le règlement de lotissement

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de lotissement portant le numéro 2007-116 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement # 2017-229 modifiant le règlement de lotissement 2007-116 soit et est adopté.

148-08-17 Adoption du second projet de règlement 2017-226 modifiant le règlement de zonage

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le second projet de règlement # 2017-226 modifiant le règlement de zonage 2007-115 soit et est adopté.

149-08-17 Adoption du règlement numéro 2017-227 modifiant le règlement numéro 2017-221 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 260 000 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement d'emprunt 2017-221 décrétant une dépense de 1 274 735 \$ et un emprunt de 1 274 735 \$ pour la démolition et la reconstruction du bâtiment des Loisirs situé au 790, rue des Loisirs;

CONSIDÉRANT que l'estimation préparée par la firme d'architecte est plus élevée que l'estimation initiale;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2017-221 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors du dépôt de l'estimation de l'architecte mandaté dans le projet;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2017;

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2017-227 modifiant le règlement numéro 2017-221 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 260 000 \$ soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

Que le règlement est déposé dans le livre des règlements de la Municipalité.

150-08-17 *Transfert budgétaire*

CONSIDÉRANT que certains montants n'ont pas été budgétés pour l'achat de machinerie et des travaux supplémentaires de voirie;

CONSIDÉRANT que l'entraide incendie a été demandée à plusieurs reprises cette année;

En conséquence, il est dûment proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général Secrétaire-trésorier à transférer entre divers comptes un montant total de 110 561 \$ au budget 2017. La ventilation des comptes est jointe en annexe, comme ci au long reproduit.

151-08-17 *Demande de prix pour l'achat de sel*

CONSIDÉRANT que la Municipalité a une réserve de sable abrasif avec sel de 500 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT que le sel est disponible au coût de 103,07 \$/Tm livrés chez Compass Minerals Canada et de 106,44 \$/TM livré chez Sel Windsor;

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit acquérir pour 250 tonnes métriques de sel;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

D'acquérir auprès de Compass Minerals Canada 250 tonnes métriques de sel à déglacer en vrac au coût de 25 767,50 \$ avant les taxes.

152-08-17 *Démolition du bâtiment des Loisirs*

CONSIDÉRANT l'offre de service pour la démolition du bâtiment de loisirs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Excavation Bruno Turcotte pour la démolition au coût soumit en début d'année pour l'utilisation de sa machinerie;

CONSIDÉRANT les coûts estimés à 12 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

De mandater Excavation Bruno Turcotte pour la démolition du bâtiment des loisirs.

153-08-17 *Offre de service étude de reconnaissance des sols – Nouveau puits*

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation à 5 entreprises pour l'étude de reconnaissance des sols pour le raccordement d'un puits d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT que les résultats avec taxe sont les suivants :

Groupe SM	5 656.77 \$
Englobe Corp.	9 255.49 \$
Groupe ABS	9 715.39 \$
GHD	9 830.36 \$
LEQ	11 095.09 \$

En conséquence, il est proposé Shirley McInnes et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent les services de Groupe SM, le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'étude de reconnaissance des sols pour le raccordement d'un puits d'alimentation en eau potable au coût de 5 656.77 \$ taxes comprises.

154-08-17 Offre de service — Réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit mettre à jour le balancement hydraulique du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité émit par le MDDELCC concernant la distribution de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire optimiser la distribution de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a apporté plusieurs modifications au réservoir d'eau municipal;

CONSIDÉRANT l'offre de service de WSP Canada inc. pour la mise à jour du balancement hydraulique, l'optimisation de la distribution de l'eau, la mise à jour de la capacité de distribution de l'eau potable au réservoir et la confection d'un rapport d'évènement pour le MDDELCC aux coûts de 14 780 \$;

En conséquence, il est dûment proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil retiennent les services de WSP Canada inc. la mise à jour du balancement hydraulique, l'optimisation de la distribution de l'eau, la mise à jour de la capacité de distribution de l'eau potable au réservoir et la confection d'un rapport d'évènement pour le MDDELCC aux coûts de 14 780 \$.

155-08-17 Demande de paiement – Développement rue de la Coulée

CONSIDÉRANT le développement de la rue de la Coulée et l'entente signé avec Les Constructions Guy Turmel et fils inc. pour un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé de prolonger les services d'aqueduc et d'égouts jusqu'à la rue du Château;

CONSIDÉRANT qu'il avait été convenu que le coût des travaux pour traverser la route 216 serait à la charge de la municipalité;

CONSIDÉRANT le coût des travaux pour ce segment s'établit à 54 737,11 \$ avant taxes;

En conséquence, il est dûment proposé par Carl Marcoux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de 54 737,11 \$ avant taxes à Les Constructions Guy Turmel et fils inc. pour le prolongement du réseau jusqu'à la rue du Château.

156-08-17 Demande de dérogation mineure – M. Charles Simard

CONSIDÉRANT que M. Charles Simard est propriétaire du lot 4 983 226, situé au 480, rue des Pionniers;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser l'implantation de la résidence pour laquelle la façade n'est pas parallèle à la rue. L'angle d'implantation projeté est évalué à approximativement 75° alors que la réglementation en vigueur exige que la façade soit parallèle à la rue;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure de M. Charles Simard afin d'autoriser l'implantation de la résidence pour laquelle la façade n'est pas parallèle à la rue. L'angle d'implantation projeté est évalué à approximativement 75° alors que la réglementation en vigueur exige que la façade soit parallèle à la rue.

De considérer conforme l'implantation de la résidence avec un angle approximatif de 75° de la rue alors que la réglementation en vigueur exige que la façade soit parallèle à la rue.

157-08-17 Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de L'ALÉNA

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en

apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

De demander au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

158-08-17 Changement de nom de rue – Route Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que dans l'intérêt général de ses citoyens notamment en regard de la sécurité publique, la municipalité de Saint-Elzéar désire modifier le nom de la route Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que ce changement est justifié pour améliorer l'efficacité des services d'urgences, de livraison et de repérage géographique puis éliminer un doublon ainsi que la discontinuité d'une rue existante;

CONSIDÉRANT que dans la municipalité de Saint-Elzéar il existe un rang du Bas-Saint-Jacques et un rang du Haut-Saint-Jacques, et que certains citoyens ou passants utilisent le nom de rang Saint-Jacques pour identifier ces rangs, créant ainsi une confusion possible;

CONSIDÉRANT que la route Saint-Jacques change de nom dans la municipalité de Saint-Séverin, pour s'appeler rang Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT que la route Saint-Jacques est une voie mitoyenne avec la municipalité de Saint-Séverin et que celle-ci est d'accord pour changer le nom de cette route;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le Conseil approuve le changement de nom de la route Saint-Jacques pour le rang Saint-Alexandre.

Que copie de cette résolution soit acheminée à la municipalité de Saint-Séverin ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

159-08-17 Rapport annuel sur la gestion de l'eau

CONSIDÉRANT que la Stratégie d'économie d'eau potable impose aux municipalités l'obligation de produire et d'accepter le rapport annuel d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le rapport a été présenté aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable soit déposé et accepté par le Conseil municipal tel que présenté par le directeur général.

160-08-17 Demande d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la municipalité a présenté une demande financière dans le cadre de son prolongement de réseau pour desservir des résidences et commerces déjà construits dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuerait à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, à l'amélioration de la qualité de l'eau potable des résidences ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Protocole d'entente sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) dossier 2016004;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité;

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar autorisent Richard Lehoux maire, à signer le protocole d'entente concernant le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) dossier 2016004.

161-08-17 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par Carl Marcoux

De clore l'assemblée à 21 h 35.

Richard Lehoux, maire

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général